



AVEC ET POUR
TOUS
des métiers qui
tissent du lien

AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

UN MÉTIER ENGAGÉ, AU SERVICE DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL

L'**auxiliaire de puériculture** accompagne les enfants en participant aux missions éducatives et de soin, en cohérence avec le projet de la structure.

Sa formation initiale lui confère une compétence particulière dans l'accompagnement des soins, de l'hygiène et du bien-être des jeunes enfants. Son rôle s'inscrit dans une vision globale, prenant en compte la qualité relationnelle des soins.

Il/elle intervient directement auprès des enfants et de leurs familles pour favoriser l'éveil, le bien-être et la santé des tout-petits. Son action soutient leur développement global, tout en apportant un appui à la parentalité.

Ses principales missions et activités sont :

- Contribuer à la conception et à la mise en place des activités d'éveil et/ou de soin.
- Favoriser la socialisation de l'enfant avant son entrée à l'école, en développant ses interactions avec les autres.
- Réaliser des activités d'éveil favorisant l'autonomie et le développement global de l'enfant.
- Accompagner l'enfant dans ses besoins (repas, sommeil, change...).
- Assurer les soins quotidiens tout en respectant le rythme de chaque enfant.
- Veiller à la propreté et à l'entretien du matériel ainsi que des locaux pour garantir un environnement sain.

TRAVAILLER AU SEIN DE LA BRANCHE ALISFA, C'EST :

- > Un engagement solidaire et éthique au service de l'humain.
- > Des structures à vocation non-marchande tournées vers le progrès social.
- > Une gouvernance qui favorise l'investissement collectif autour d'un projet commun.

Elle parle de son métier

« J'accompagne les tout-petits dans leurs besoins quotidiens, leur développement, les soins, les jeux ... On travaille vraiment en équipe, on construit le projet ensemble, on est proches des familles. Et avec mon diplôme du secteur santé, je me sens complémentaire des animatrices : chacune apporte quelque chose de différent.

J'ai choisi ce métier par passion, parce que j'aime prendre soin. »

Emma

Diplôme requis

Pour exercer ce métier, il est nécessaire d'être titulaire du :

- Diplôme d'État - Auxiliaire de puériculture (DEAP). Ce diplôme est de niveau Baccalauréat.
- Des équivalences de compétences et des allègements de formation sont possibles pour les titulaires de certains diplômes.

Elles parlent de leur métier

« Notre métier est porteur de sens dans l'accompagnement du développement des enfants. »

Mélodie

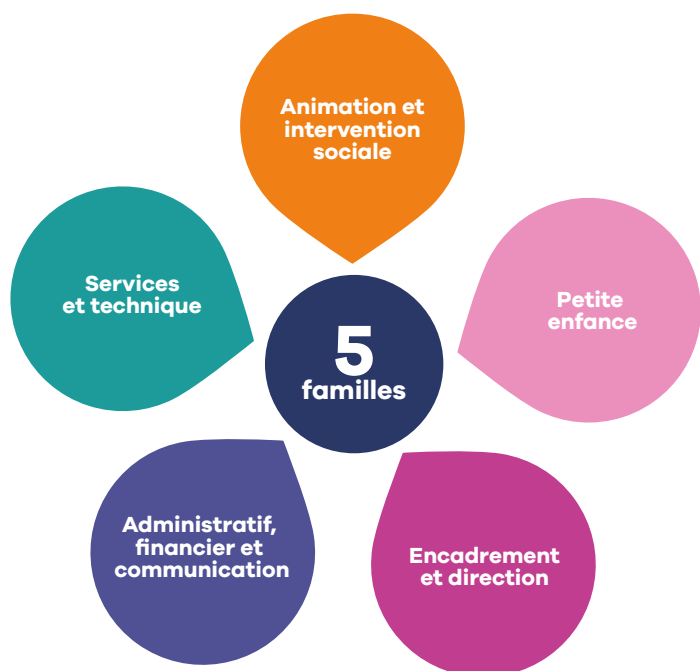
« Je prends soin des jeunes enfants au quotidien : je veille à leur sécurité, à leur hygiène, à leur confort. Je participe aussi à leur développement à travers des jeux et des activités d'éveil. Je m'occupe du suivi des vaccinations pour chaque enfant mais je m'implique aussi dans le projet pédagogique et on travaille en étroite collaboration avec les parents. »

Marianne

« Veiller au bien-être de l'enfant, de l'accompagnement de ses besoins quotidiens (repas, hygiène...), soutenir à la parentalité (accompagnement), respecter le rythme. J'aime créer un lien de confiance avec les enfants et les familles, les voir grandir et s'épanouir. »

Sydney

Pour plus d'informations sur les métiers de la Branche ALISFA, les compétences à mobiliser et les passerelles possibles entre les métiers, reportez-vous à la cartographie dynamique :



Évoluer, changer de métier

Dans la classification de la convention collective de la Branche professionnelle des acteurs du lien social et familial (ALISFA), le métier d'auxiliaire de puériculture correspond à l'emploi repère « Accompagnement petite enfance et parentalité ».

Selon la structure dans laquelle il/elle exerce, l'auxiliaire de puériculture peut aussi être dénommé.e « auxiliaire de puériculture et de soin » ou « accompagnant.e petite enfance et parentalité ».

Des mobilités vers d'autres métiers au sein de la Branche sont possibles, à l'appui d'une formation spécifique éventuelle :

- **Métiers de la Petite enfance** : assistant.e maternel.le ; accueillant.e en Lieux d'Accueil Enfants-Parents ; animateur.trice Relais Petite Enfance, éducateur.trice de jeunes enfants.
- **Métiers de l'Animation et de l'intervention sociale** : animateur.trice d'activités, intervenant.e spécialisée.
- **Métiers de l'Administratif, du financier et de la communication** : chargé.e d'accueil.
- **Métiers des services et de la technique** : intervenant.e médical.e ou paramédical.e.



L'auxiliaire de puériculture travaille en crèche au sein d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels du développement de l'enfant.

Il/elle travaille généralement en journée, avec parfois des horaires élargis en fonction de l'amplitude horaire de la crèche.

Il/elle exerce ses activités en cohérence avec le projet de la structure, fondé sur la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant et il/elle est engagé dans une démarche de durabilité environnementale.

Cliquez ici pour accéder à la cartographie dynamique ou flashez ce QR code

